

Clap de fin ?!

Démarrée il y a plus de 3 ans à l'initiative de La Direction, la négociation de refonte de l'accord du temps de travail n'a jamais ravi les partenaires sociaux dans les orientations affichées de simplification et de modernisation...

C'est donc aujourd'hui que le **projet d'accord dans le périmètre ARF**, communiqué aux équipes CFTC et aux salariés, maintes fois débattu et âprement négocié, **est à la signature** : cela nécessite **un engagement de la CFTC Auchan ou non** ! Et avec quelles conséquences dans l'un ou l'autre cas, sur l'équilibre fragile de la conciliation vie personnelle et vie professionnelle ?

Issue de la fusion des accords Hypermarchés (dont la logistique et les Services d'appuis) et Supermarchés, et aussi de l'accord ex Casino, c'est cette **dernière version du projet** pour lequel **les élus et sections CFTC Auchan** ont été **consultés pour sa signature ou non**. Dépités et désabusés du peu d'écoute aux arguments des négociateurs, mais aussi inquiets d'une future organisation de leur temps de travail **aux conditions de la Convention Collective Nationale en cas de non accord**, **les sections CFTC Auchan** se sont accordées majoritairement pour une signature à ce projet mais...

... Avec conditions !

C'est pourquoi, la **CFTC Auchan** conditionne sa signature, entre autres :

- au retrait de l'obligation de travail des 15 dimanches par an à défaut de volontaires
- au retrait d'une mesure imposant 4 jours fériés travaillés
- à une diminution du contingent d'heures supplémentaires

La **délégation CFTC**, mandatée par les élus et les sections **CFTC Auchan ARF** (magasins, logistique et services supports), signifie donc ce jour à la Direction ces ultimes demandes responsables et ne pourra apporter sa signature à ce nouvel accord qu'avec une écoute engageante de la Direction.

Alors, accord ou pas ?!